

Mission Permanente de la République du Congo
au Siège des Nations Unies



Permanent Mission of the Republic of the Congo
to the United Nations

Monsieur le Président
Excellences Mesdames, Messieurs les chefs de délégations ;
Mesdames et Messieurs

Monsieur le Président,

A l'instar des orateurs qui m'ont précédée, je voudrais vous féliciter pour votre élection à la présidence de la présente session qui offre l'opportunité d'échanger nos expériences et exposer les initiatives prises par nos différents Etats en matière de partage égal de responsabilités entre les femmes et les hommes.

C'est pour moi un grand honneur que de m'exprimer, au nom du Gouvernement de la

Monsieur le Président,

En participant aux travaux de cette 53ème session de la Commission de la Condition de la Femme, je veux témoigner de l'intérêt que porte le Congo à ces travaux et de l'importance que nous accordons aux résultats des réflexions menées sous l'égide des Nations Unies sur les

et équitable. La mise en œuvre de la résolution 1325 adoptée par le Conseil de sécurité en octobre 2000 relative de protéger les femmes et les filles dans les situations de conflit armé.

La participation des femmes et des hommes à la promotion du partage égal de responsabilités entre les femmes et les hommes nous paraît si essentielle, qu'elle est un atout pour prévenir et éliminer toutes les formes de discriminations basées sur le sexe, favoriser une égalité entre hommes et femmes dans la vie politique, économique, sociale et culturelle.

Le partage égal de responsabilités entre les femmes et les hommes permettra sans risque de se tromper :

- Une amélioration du statut de la femme, de l'accès aux services sociaux et

- La promotion de la participation équitable à la gestion du pouvoir, au respect des droits et à la suppression des violences ;

- Une meilleure participation de la femme au processus de prise de décisions qui est souvent limitée en matière des pesanteurs socio-culturelles ;

- Un meilleur accès de la femme aux soins de santé et à l'éducation ;
- Un recul de la féminisation de la pauvreté ;
- Une régression des violences faites aux femmes ;